



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

monuments historiques

Question écrite n° 73517

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la nécessité de mettre en place des crédits de paiement suffisants en matière de restauration et d'entretien du patrimoine architectural. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

L'État entend continuer à faire face à ses responsabilités en affectant les moyens nécessaires pour honorer les engagements pris en matière de travaux sur les monuments historiques. À cet égard, la gestion de l'année 2005 devrait permettre de réserver une enveloppe de 324 MEUR de crédits de paiement sur les chapitres 56-20 et 66-20 « Patrimoine monumental », soit un niveau comparable au niveau des crédits consommés au titre de la gestion 2004. Par ailleurs, le Gouvernement a décidé d'allouer dès 2005 une ressource exceptionnelle de 100 MEUR au financement des opérations à caractère patrimonial du ministère de la culture et de la communication. Cette dotation, qui s'ajoutera aux crédits budgétaires inscrits en PLF 2006 sur le programme « patrimoines », devrait permettre d'accroître significativement les moyens de paiement disponibles, et contribuer ainsi à honorer ainsi les engagements souscrits par l'État au titre de la restauration et de l'entretien du patrimoine architectural.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73517

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8463

Réponse publiée le : 22 novembre 2005, page 10846